



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Français 1P-4P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 1, Langues, pp. 6-7) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

Le Français occupe une place particulière dans ce domaine en tant que **langue de scolarisation**.

L'enseignement du Français au cycle élémentaire vise dès la 1P à amener les élèves à lire et à écrire, à identifier la situation de communication, à avoir un projet d'écriture ou de lecture et à choisir le moyen de communication approprié.

Dotation horaire du domaine Langues

1P	2P	3P	4P
6 périodes	6 périodes	9 périodes	9 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement *Dire, écrire, lire (DEL)* en 1P-2P, *CATEGO* en 1P et *PHONO* en 2P, *À l'école des albums (ALEDA)* en 3P, *À l'école des livres (ALELI)* en 4P, *S'exprimer en Français* vol.1 (COROME), *Éveil et ouverture des langues à l'école (EOLE)* vol.1, sont utilisés dans l'ensemble des classes. En 3P-4P, les élèves disposent d'un *Manuel de l'élève*. En 3P, ils disposent également d'un *Cahier d'exercices*. D'autres manuels attribués au bâtiment complètent ce matériel.

Ils sont complétés pour l'enseignement de l'écriture et du graphisme des moyens d'enseignement *Écriture liée, du mouvement global au geste fin* (1P à 4P), *J'apprends à écrire les minuscules* (3P) et *J'apprends à écrire les majuscules* (4P) et les élèves disposent d'un stylo roller et d'un plumier (remis en 3P et à conserver en 4P).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à écouter, à comprendre et à produire des textes, à discriminer les sons de la langue, à identifier les lettres, à mémoriser ou copier des mots familiers, dans des situations de communication.

Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du 3^e trimestre en **2P**, à la fin de chaque trimestre en **3P** et à la fin des 1^{er} et 2^e trimestres en **4P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations). En **4P**, le Français fait en outre l'objet d'une évaluation commune (EC) prise en compte dans le bilan certificatif.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Le programme est organisé autour d'axes thématiques : compréhension de l'écrit, production de l'écrit, compréhension de l'oral, production de l'oral, accès à la littérature, fonctionnement de la langue, approches interlinguistiques, écriture et instruments de la communication.

Au cycle élémentaire, une attention toute particulière est portée sur le développement de deux compétences essentielles pour comprendre les textes : la compréhension orale et le décodage. Les élèves doivent par conséquent développer des capacités de décodage rapides et précises tout au long de la scolarité. Leurs capacités d'expression et de compréhension se développent, leur vocabulaire s'enrichit, autant de compétences nécessaires pour les apprentissages ultérieurs. L'entrée dans l'écrit se fait par une alternance et une articulation entre des activités orales, des activités de lecture et d'écriture, afin que les élèves maîtrisent les liens entre les graphèmes et les phonèmes (lettres et sons) et apprennent à discriminer les sons de la langue française. Les jeux symboliques et les jeux de faire semblant sont des activités propices au développement de ces compétences.

En 3P et 4P, la lecture fait l'objet d'un enseignement spécifique d'au moins 30 minutes par jour. En fin de 4P, les élèves sont capables de lire et de comprendre de manière autonome un texte adapté à leur niveau.

Tout au long du cycle élémentaire, les élèves apprennent l'écriture cursive. Ils et elles l'utilisent dans le but notamment de recopier des textes de manière lisible et soignée en maîtrisant l'utilisation de l'espace (développement de la motricité globale et de la motricité fine) à la fin de la 4P.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Mathématiques 1P-4P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Les Mathématiques s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 1, MSN – SHS, p. 5) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Mathématiques dans le champ des nombres et de l'espace.

L'enseignement des Mathématiques au cycle élémentaire vise à poser les bases qui permettront de résoudre des problèmes mathématiques. Il s'appuie sur la manipulation d'objets familiers pour aboutir à l'étude d'objets représentés. Il aborde l'écriture mathématique des nombres et les opérations, la représentation géométrique de figures, le repérage dans le plan et dans l'espace et l'utilisation de mesures conventionnelles.

Dotation horaire du domaine Mathématiques et Sciences de la nature

1P	2P	3P	4P
4 périodes	4 périodes	7 périodes	8 périodes

L'enseignement des Mathématiques représente une partie des périodes dévolues au domaine MSN.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Mathématiques 1-4* sont utilisés dans l'ensemble des classes : dès la 3P, les élèves disposent d'un *Fichier* par année et d'une règle millimétrée (remise en 3P et à conserver en 4P).

Du matériel spécifique permettant la manipulation est mis à disposition des élèves dès la 1P ; des calculatrices dès la 3P (leur utilisation fait l'objet d'un enseignement).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de résolution de problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Mathématiques dans le champ des nombres et de l'espace. Chaque axe thématique du PER est évalué au moins une fois dans l'année. En **3P-4P**, au moins deux axes thématiques du PER sont évalués chaque trimestre.

Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du 3^e trimestre en **2P**, à la fin de chaque trimestre en **3P** et à la fin des 1^{er} et 2^e trimestres en **4P**. De plus, un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations). En **4P**, les Mathématiques font en outre l'objet d'une évaluation commune (EC) prise en compte dans le bilan certificatif.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Au cycle élémentaire, la manipulation d'objets familiers joue un rôle clé dans les apprentissages. Elle favorise la compréhension des premières notions mathématiques.

		1P-2P	3P-4P
Modélisation (MSN 15)	Espace (MSN 11)	<p>Résolution de problèmes géométriques</p> <p>Figures et transformations géométriques</p> <p>Manipulation, observation et reconnaissance de solides et de formes planes</p> <p>Classement d'objets selon un critère</p> <p>Construction avec du matériel divers (2D et 3D)</p> <p>Frises, pavages</p> <p>Repérage dans le plan et dans l'espace</p> <p>Orientation dans l'espace après découverte et exploration</p> <p>Position selon différents points de repère</p>	<p>Résolution de problèmes géométriques</p> <p>Figures et transformations géométriques</p> <p>Manipulation, observation, reconnaissance, description et dénomination de solides et de formes planes</p> <p>Décomposition de surfaces planes en surfaces élémentaires (4P)</p> <p>Classement d'objets selon deux critères</p> <p>Construction avec du matériel divers (2D et 3D)</p> <p>Observation de transformations géométriques</p> <p>Frises, pavages</p> <p>Repérage dans le plan et dans l'espace</p> <p>Description d'un trajet</p> <p>Position selon différents points de repère</p> <p>Itinéraires dans l'espace familial (4P)</p>
	Nombres (MSN 12)	<p>Domaine numérique de travail : nombres familiers jusqu'à 12, nombres fréquentés jusqu'à environ 30</p> <p>Résolution de problèmes numériques</p> <p>Découverte, construction et utilisation du nombre</p> <p>Expérimentation des premiers nombres</p> <p>Dénombrement</p> <p>Estimation</p> <p>Comparaison de deux collections</p> <p>Constitution d'une collection ayant un nombre donné d'objets</p> <p>Augmentation et diminution du nombre d'objets</p> <p>Mémorisation de la suite numérique</p> <p>Utilisation des nombres comme outil pour dénombrer et comparer des collections</p>	<p>Domaine numérique de travail : nombres naturels de 0 à 50 (3P) ; de 0 à 200 (4P)</p> <p>Résolution de problèmes numériques</p> <p>Découverte, construction et utilisation du nombre</p> <p>Dénombrement</p> <p>Estimation</p> <p>Comparaison de collections</p> <p>Constitution d'une collection ayant un nombre donné d'objets</p> <p>Production d'un nombre plus grand ou plus petit d'une unité</p> <p>Comptage et décomptage de 1 en 1 et de 10 en 10 à partir d'un nombre donné</p> <p>Comptage de 2 en 2 et de 5 en 5 à partir de 0</p> <p>Suites numériques (4P)</p> <p>Mot-nombre oral ou écrit</p> <p>Décomposition en unités et dizaines (4P)</p> <p>Comparaison, classement, encadrement, intercalage de nombres</p>
	Opérations (MSN 13)	<p>Résolution de problèmes additifs et soustractifs, en jouant la situation, en dessinant ou en utilisant du matériel</p> <p>Calculs</p> <p>Recomptage</p>	<p>Résolution de problèmes additifs et soustractifs (3P) ; approche de la multiplication (4P)</p> <p>Calculs</p> <p>Surcomptage</p> <p>Calcul réfléchi</p> <p>Répertoire additif de 0+0 à 9+9</p> <p>Répertoire soustractif de 0-0 à 10-10 (4P)</p> <p>Anticipation du résultat d'un calcul (4P)</p>
	Grandeurs et mesures (MSN 14)	<p>Résolution de problèmes de mesurage</p> <p>Mesure de grandeurs</p> <p>Expérimentation avec différents matériaux</p> <p>Approche perceptive de quelques grandeurs par manipulation (longueur, aire, volume, masse, temps)</p> <p>Comparaison directe de deux ou plusieurs objets selon une grandeur (longueur, aire, volume, masse)</p>	<p>Résolution de problèmes de mesurage</p> <p>Mesure de grandeurs</p> <p>Expérimentation avec différents matériaux</p> <p>Mesurage, choix d'une unité (conventionnelle ou non conventionnelle) et d'une procédure (longueur, aire, volume, masse, temps)</p> <p>Estimation</p> <p>Mise en relation de grandeurs perçues et mesurées</p> <p>Comparaison directe ou indirecte de plusieurs objets selon une grandeur (longueur, aire, volume, masse)</p>



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Sciences de la nature 1P-4P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Les Sciences de la nature s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 1, MSN – SHS, p. 5) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Sciences de la nature dans le champ des phénomènes naturels et techniques, du vivant et de l'environnement.

L'enseignement des Sciences de la nature au cycle élémentaire a pour objectif d'initier les élèves à l'observation des phénomènes en les plaçant aussi souvent que possible en situation de démarche scientifique, privilégiant les manipulations et les expérimentations. Il contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, ainsi qu'à la Stratégie Biodiversité Genève 2030, dans le cadre d'un développement durable.

Il renforce la curiosité des élèves et développe leur capacité à se poser des questions et formuler des hypothèses, à exprimer, interpréter et confronter des constats et des résultats. Il montre également que l'erreur est utile si on sait en tirer parti, et qu'il est important de changer d'avis lorsque les observations vont à l'encontre de ce que l'on pensait.

Dotation horaire du domaine Mathématiques et Sciences de la nature

1P	2P	3P	4P
4 périodes	4 périodes	7 périodes	8 périodes

L'enseignement des Sciences de la nature représente une partie des périodes dévolues au domaine MSN.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Géographie, Histoire, Sciences de la nature : Guide pour l'enseignement 1-2 et 3-4* (CIIP, 2012 et 2014) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser la démarche scientifique.

Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du troisième trimestre en **2P** et en **3P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

L'élève développe des connaissances, des concepts et des compétences lui permettant de comprendre certains phénomènes naturels et techniques, de découvrir des fonctionnements et des caractéristiques du corps humain (ce qui permet par ailleurs de faire des liens avec la

prévention de comportements à risque), ainsi que la complexité du monde vivant en s'appropriant les liens entre végétaux et/ou animaux et leur milieu naturel.

En tout temps, les élèves sont amené-e-s à développer leurs apprentissages en mobilisant des éléments de la démarche scientifique. Les sujets sont abordés à plusieurs reprises au cours du cycle. Le tableau suivant indique un découpage possible :

		1P	2P	3P	4P
Modélisation (MSN 15)	Phénomènes naturels et techniques (MSN 16)	<p>Matière Découverte et caractéristiques de différents matériaux</p> <p>Force et énergie Expérimentation de la force</p>	<p>Matière Tri des matériaux et recyclage</p> <p>Forces et énergie Expérimentation de la force de l'air et de l'eau</p> <p>Planète terre Exploration d'un phénomène naturel</p>	<p>Matière Caractériser les matières</p> <p>Forces et énergie Équilibre</p> <p>Planète terre Cycles des jours, des nuits et des saisons</p>	<p>Matière Naturel ou manufacturé Transformation des matières dans le temps</p> <p>Forces et énergie Propriétés de différents matériaux</p> <p>Planète terre Exploration d'un phénomène naturel</p>
	Corps humain (MSN 17)	<p>Le corps humain dans sa globalité Découverte des différentes parties du corps</p> <p>Organe des sens Le toucher La vue</p> <p>Risques et prévention Identification de dangers Comportement à adopter</p>	<p>Schéma corporel Représenter son corps</p> <p>Le corps humain dans sa globalité Le sommeil</p> <p>Organe des sens Le goût</p> <p>Risques et prévention Identification de dangers Comportement à adopter</p>	<p>Schéma corporel Organes sensorielles</p> <p>Organe des sens Les cinq sens</p> <p>Risques et prévention Identification de dangers Comportement à adopter</p>	<p>Schéma corporel Articulations</p> <p>Le corps humain dans sa globalité Besoins du corps humain et hygiène de vie</p> <p>Risques et prévention Identification de dangers Comportement à adopter</p>
	Diversité du vivant (MSN 18)	<p>Diversité des milieux Exploration d'un milieu</p> <p>Le vivant : unité et diversité Les végétaux</p>	<p>Diversité des milieux Exploration d'un milieu</p> <p>Le vivant : unité et diversité Traces d'animaux</p> <p>Cycle de vie Besoins des animaux</p>	<p>Diversité des milieux Exploration d'un milieu Distinction entre animaux et végétaux</p> <p>Le vivant : unité et diversité Définition du vivant</p> <p>Cycle de vie Cycle de vie des végétaux Comparaison des besoins de différents animaux</p>	<p>Diversité des milieux Exploration d'un milieu</p> <p>Le vivant : unité et diversité Vivant / Non-vivant</p> <p>Cycle de vie Observation des besoins des animaux à partir d'un élevage</p>
Développement de la démarche scientifique					

NB : Pour des raisons d'éthique, de sécurité et de risque d'allergies, la présence d'animaux en classe est en principe interdite. Le cas échéant, elle est soumise à autorisation préalable et à un encadrement strict.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Géographie 1P-4P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

La Géographie s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 1, MSN – SHS, p. 43) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

La Géographie a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active, notamment dans le cadre d'un développement durable. Elle contribue ainsi au Plan Climat cantonal 2030, à la Stratégie biodiversité Genève 2030, au Plan directeur de l'énergie 2020-2030 ainsi qu'au Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023.

L'enseignement de la Géographie au cycle élémentaire doit permettre à l'élève de se situer dans son contexte spatial et social proche, fréquenté par les élèves, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

Dotation horaire du domaine Sciences humaines et sociales

1P	2P	3P	4P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

L'enseignement de la Géographie représente une partie des périodes dévolues au domaine SHS.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Géographie, Histoire, Sciences de la nature : Guide pour l'enseignement 1-2 et 3-4* (CIIP, 2012 et 2014) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

Des ouvrages de référence, des plans, des cartes et des globes terrestres attribués à la classe ou au bâtiment complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de questionnement, de formulation d'hypothèses, d'analyse et de synthèse.

Histoire et Géographie font l'objet d'une seule et même appréciation (domaine SHS). Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du troisième trimestre en **2P** et en **3P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

L'enseignant-e intègre de manière équilibrée dans son enseignement les compétences travaillées en SHS au cycle élémentaire : percevoir, décrire et classer/catégoriser, (se) repérer, (se) questionner et analyser.

En **1P-2P**, l'enseignement se base sur l'espace familial et proche de l'élève (classe, école, maison, place de jeux, ...); il s'élargit en **3P-4P** aux espaces fréquentés occasionnellement dans le quartier ou la commune en lien avec la vie de la classe (patinoire, piscine, lieu d'exposition, ...). Ces différentes échelles sont mises en articulation avec des espaces plus lointains pour mieux comprendre les situations étudiées.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 1P-4P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 1, MSN – SHS, p. 43) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle élémentaire doit permettre à l'élève de se situer dans son contexte temporel et social proche, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête. En **1P-2P**, l'enseignement se base sur le temps vécu ou évoqué ; il s'élargit en **3P-4P** au temps historique

Dotation horaire du domaine Sciences humaines et sociales

1P	2P	3P	4P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

L'enseignement de l'Histoire représente une partie des périodes dévolues au domaine SHS.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Géographie, Histoire, Sciences de la nature : Guide pour l'enseignement 1-2 et 3-4* (CIIP, 2012 et 2014) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

La thématique liée à la découverte de la multiplicité des religions est abordée par le moyen d'enseignement *Un Monde en fêtes* (Agora/DIP, 2018).

Des ouvrages de référence attribués à la classe ou au bâtiment complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de questionnement, de formulation d'hypothèses, d'analyse et de synthèse.

Histoire et Géographie font l'objet d'une seule et même appréciation (domaine SHS). Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du troisième trimestre en **2P** et en **3P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

L'enseignant-e intègre de manière équilibrée dans son enseignement les compétences travaillées en SHS au cycle élémentaire : percevoir, décrire et classer/catégoriser, (se) repérer, (se) questionner et analyser.

Par année scolaire en **1P-2P**, sont abordées au minimum une situation d'apprentissage en lien avec le temps vécu par l'élève et au moins une en lien avec le temps évoqué (sont comprises les fêtes et les commémorations).

En **3P-4P**, sont abordées au minimum une situation d'apprentissage en lien avec le temps vécu par l'élève et au moins une en lien avec le temps historique (sont compris les fêtes, les textes, les légendes, les objets, les bâtiments, etc.).

Le temps historique est abordé au travers de traces : témoignages, monuments, œuvres d'art, textes originaux, etc.

Enseignement du fait religieux

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire.* Prendre connaissance de la multiplicité des religions est une des composantes de l'objectif d'apprentissage SHS 12 (Histoire) : cet aspect de l'enseignement du fait religieux fait donc partie intégrante du cours d'Histoire, sur la base de séquences pédagogiques en lien avec les fêtes civiles et religieuses qui ponctuent le calendrier. En 2021-2022, six fêtes religieuses et civiles relevant de quatre aires culturelles différentes sont au programme en 1P-4P : Jeûne genevois, Divali, Hannouka, Chandeleur, Carnaval, Aïd al-fitr.

* La discipline Éthique et culture religieuses, spécificité cantonale déclinée dans le Plan d'études romand, n'est pas déployée à Genève.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles (AC&M) et Arts visuels (AV) 1P-4P

Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (AC&M) et les Arts visuels (AV) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 1, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, par la pratique des différents langages artistiques,
- mobiliser ses perceptions sensorielles,
- explorer diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- rencontrer divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement des AC&M et des AV au cycle élémentaire permet aux élèves d'entrer dans une activité créative, de se familiariser avec différentes techniques afin d'être capables de faire des choix et de construire les étapes qui mèneront à une réalisation finale. Cet enseignement se fait en parallèle avec une mise en éveil aux divers objets culturels qui entourent les élèves dans leur environnement proche ou dans leur culture familiale.

Dotation horaire du domaine Arts et conditions cadre

1P	2P	3P	4P
4 périodes	4 périodes	6 périodes	5 périodes

L'enseignement des AC&M et des AV représente une partie des périodes dévolues au domaine Arts.

L'enseignement des AC&M et des AV est en général donné par le ou la titulaire de classe.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Enseignement EP* (edu.ge.ch/enseignement/ep).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation en AC&M et AV se base sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année et en lien avec les quatre axes du PER ; les compétences relevant de l'axe Culture ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les trois autres axes.

Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du troisième trimestre en **2P** et en **3P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Les élèves découvrent et explorent progressivement la peinture, le graphisme, le découpage et le collage, le traitement de l'image, la construction, le modelage et le textile. Elles et ils produisent et reproduisent des couleurs par mélanges, expérimentent diverses techniques d'assemblage, de fixation, composent des images, découvrent la variété des couleurs, des formes, des surfaces, des types de lignes, des matières.

Les élèves s'exercent à l'usage de différents outils (crayons, stylos, pinceaux, ciseaux, aiguilles) et de matériaux (papier, carton, tissu, plastique, terre), développent leur motricité fine, développent leur sens de l'observation, leur attention et leur curiosité, acquièrent un vocabulaire sensoriel et affectif pour décrire et exprimer leurs observations et ressentis et apprivoisent la pensée divergente, qui permet l'originalité et l'innovation.

La participation à des projets culturels (exposition, spectacle, etc.) est proposée aux élèves avec pour objectif de les mettre en contact d'œuvres de diverses périodes et provenances (patrimoine culturel de l'environnement local ou pays d'origine), en lien avec les techniques, observations et perceptions travaillées en classe.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Musique 1P-4P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

La Musique s'inscrit dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 1, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, par la pratique du langage musical,
- mobiliser ses perceptions sensorielles,
- explorer diverses techniques musicales,
- rencontrer divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement de la Musique au cycle élémentaire offre une première approche du monde musical, en explorant des sons courants et un répertoire varié de chants, de comptines, de rondes et de danses. Les élèves apprennent à les écouter et à les reproduire, tout en étant sensibilisé-e-s à des périodes, des styles et des répertoires différents. Ils et elles sont notamment amené-e-s à chanter, utiliser des instruments de percussion, pratiquer la rythmique ou la musique en mouvement.

Dotation horaire du domaine Arts et conditions cadre

1P	2P	3P	4P
4 périodes	4 périodes	6 périodes	5 périodes

L'enseignement de la Musique représente une partie des périodes dévolues au domaine Arts.

Les périodes d'enseignement de la Musique sont en général données par le ou la titulaire de classe ; des projets spécifiques, tels que la chorale, font intervenir le cas échéant un maître ou une maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS).

L'enseignement de la rythmique ou de la musique en mouvement dispensée par un-e MDAS dans un local adapté est comptabilisé dans la dotation horaire de l'Éducation physique.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Enseignement EP* (edu.ge.ch/enseignement/ep) en complément des recueils de chansons : *Le Jardin des chansons (1P-2P)*, *La Fête aux chansons (3P-4P)*, *Capucine et Capucin (1P-4P)*.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation en Musique se base sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année et en lien avec les quatre axes du PER ; les compétences relevant des axes Acquisition de techniques et Culture ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les deux autres axes. L'inventivité et la créativité ainsi que l'activité chorale ne font pas l'objet d'une évaluation.

Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du troisième trimestre en **2P** et en **3P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Pendant les quatre années d'enseignement de la Musique, les élèves...

- explorent des langages sonores, qu'ils expérimentent par la voix, le corps et le rythme (musique en mouvement ou rythmique),
- développent leur capacité d'écoute et leur sens créatif,
- construisent des références culturelles.

La première strophe du *Cé qu'è lainô* est abordée dans l'ensemble des classes de **4P**.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation physique 1P-4P

Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités (cf. PER, Cycle 1, Arts – Corps et mouvement, p. 47) :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle élémentaire a pour objectifs d'expérimenter différentes fonctions et réactions du corps, de développer ses capacités psychomotrices et de s'exprimer avec son corps, d'acquérir des habiletés motrices ainsi que des comportements et habiletés élémentaires du jeu.

Dotation horaire et conditions cadre

1P	2P	3P	4P
3 périodes*	3 périodes*	3 périodes*	3 périodes*

* Une période d'enseignement de la rythmique ou de la musique en mouvement dispensée par un-e MDAS fait partie de la dotation horaire de l'Éducation physique.

Les cours sont donnés en salle de jeux ou de rythmique, parfois en salle de gymnastique ou en bassin de natation**, par le ou la titulaire de classe.

** Des séances de natation sont le cas échéant prises en charge par un maître ou une maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS) ou un moniteur ou une monitrice d'une école de natation.

Moyens d'enseignement

En plus des manuels *Éducation physique à l'école* et *Manuel de natation* édités à destination des enseignant-e-s par la Commission fédérale de sport ainsi que des *Fiches didactiques EPS* édités par la CADEV, des séquences pédagogiques sont à disposition en ligne sur le site *Enseignement EP* (edu.ge.ch/enseignement/ep).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation en Éducation physique se base sur la capacité des élèves à mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des attitudes en situation complexe. La performance n'est pas évaluée pour elle-même.

Un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative à la fin du troisième trimestre en **2P** et en **3P**. Un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par l'élève en fin de **4P**. Ce bilan est exprimé en termes d'atteinte des objectifs (appréciations).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Au cycle élémentaire, le jeu en salle (de jeux ou de rythmique) remplit un rôle clé dans les apprentissages. En jouant, les élèves organisent leur action de manière « active et responsable », participent à l'action collective d'une équipe, apprennent à s'inscrire dans un jeu d'attaque et de défense en coordonnant leurs actions avec celles de leurs partenaires et en créant une organisation commune, apprennent à respecter les règles de jeu, et à se montrer *fair-play* en gérant leurs émotions en cas de victoire ou de défaite.

En **3P-4P**, les élèves découvrent et expérimentent également l'effort prolongé et les concepts de base de la natation (immersion, flottaison et glisse), ainsi que diverses formes de course, de saut et de lancer, apprennent à se repérer dans l'espace et dans le temps et développent leur sens de l'équilibre.